



Le SNJ-CGT condamne l'agression de notre collègue photographe et s'interroge sur la discrétion manifestée dans nos colonnes

Au lendemain de l'agression d'un photographe de La Voix du Nord par un commissaire de police, devant un lycée de Lille, le SNJ-CGT apporte son plein soutien à notre collègue et condamne catégoriquement les agissements de ce gradé de la Sûreté urbaine. Ce lundi, la charge de la police s'est produite alors que le calme était revenu devant le lycée Pasteur, et le commissaire a pris pour cible le reporter-photographe, accompagné d'une rédactrice, il l'a aspergé de gaz lacrymogène à bout portant et a cherché à endommager son appareil photo.

Un comportement ahurissant et particulièrement inquiétant pour l'exercice du métier de journaliste. Nos collègues présents sur le terrain ont constaté qu'il s'agissait d'un cas isolé et on peut l'entendre ainsi, même si ce gradé était toujours en fonction ce mardi lors des manifestations, en faisant montre d'agissements similaires. La volonté de ne pas stigmatiser l'ensemble du corps policier et de préserver les relations avec les forces de l'ordre a conduit la direction de la rédaction et la rédaction en chef à ne pas publier d'article distinct de celui de la manifestation, ce mardi en pages métropolitaines.

Même s'il a été effectué en accord avec l'intéressé, ce choix peut interroger. Le 7 décembre 2018, après l'agression d'une collègue et d'une consœur, qui avaient échappé de peu à un jet de bouteille d'acide par des lycéens, cette agression avait fait l'objet d'un article à part en Région. Ces faits étaient, c'est vrai, d'une autre gravité. Et ont durablement choqué notre collègue. Mais ce lundi, notre reporter-photographe a été victime d'un usage inconsidéré de la force par un représentant de l'Etat. Sans commettre d'amalgame et sans commenter les faits, il aurait sans doute été préférable de mieux mettre en lumière cette entrave à l'exercice de la profession.

Le SNJ-CGT se félicite de l'intervention de la direction auprès de la préfecture et l'encourage à s'associer à la plainte déposée ce lundi par notre collègue.

Lille, le 10 décembre 2019